ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 901 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les personnes avec des problèmes physiques ou mentaux doivent répondre à leurs besoins de base;

CONSIDÉRANT QUE la pauvreté diminue l'estime de soi, augmente les problèmes de santé physique et mentale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes avec des invalidités permanentes ou des contraintes sévères à l'emploi peuvent travailler, mais de façon irrégulière, et à temps partiel; leur intégration sociale est facilitée par l'accès à l'emploi et contribue à l'enrichissement de notre société;

CONSIDÉRANT QU'il est inadmissible de maintenir des gens dans la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé, en 2002, à lutter contre la pauvreté en adoptant la loi 112;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement doit renforcer son soutien aux personnes plus vulnérables pour prévenir leur appauvrissement et leur marginalisation.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, citoyens et citoyennes du Québec, demandons au gouvernement de maintenir les programmes de soutien financier et de formation en place en les indexant annuellement au coût de la vie;

Nous demandons de permettre aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi de gagner la différence entre les montants reçus de l'aide sociale (937$ par mois) et le seuil de faible revenu1 (1893,33$ par mois), sans pénalité ou remise en question du programme de soutien.

Nous demandons également que chaque individu puisse sortir de la pauvreté dans le respect de ses capacités et ainsi lutter concrètement à éviter la stigmatisation, l'appauvrissement et la détérioration de la santé mentale et physique.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

pour **Ghislain Bolduc**
Député de Mégantic

28 avril 2015
Date de signature de l'extrait